

REPRESENTATION PERMANENTE
DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO
AUPRES DE L'ORGANISATION
POUR LA SECURITE ET LA
COOPERATION EN EUROPE

Ref. : 2024-0158

NOTE VERBALE

La Représentation Permanente de la Principauté de Monaco auprès de l'OSCE présente ses compliments aux Délégations des Etats participants, ainsi qu'au Centre de Prévention des Conflits et, se référant aux décisions du Forum pour la coopération en matière de sécurité FSC.DEC/13/97 et FSC.DEC/8/08 (échange d'information sur les transferts d'armes conventionnelles), et à la décision FSC.DEC/20/95 (questionnaire sur les transferts d'armes conventionnelles), a l'honneur de les informer que la Principauté de Monaco ne fabrique, n'exporte, ni n'importe pour un usage militaire ou civil.

La Représentation Permanente de la Principauté de Monaco auprès de l'OSCE saisit cette occasion pour renouveler aux Délégations des Etats participants et au Centre de Prévention des Conflits les assurances de sa haute considération.



Berlin, le 5 juin 2024



Destinataires :

- Tous les Etats participants de l'OSCE
- Centre de Prévention des Conflits